



CONSEIL

Cent soixante-sixième session

26-30 avril 2021

Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent trentième session) et du Comité financier (cent quatre-vingt-cinquième session) (22, 23, 25 et 26 mars 2021)

Résumé

Les participants à la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier portent à l'attention du Conseil leurs conclusions et recommandation sur les points suivants:

- Cadre stratégique 2022-2031;
- Plan à moyen terme 2022-2025 et Programme de travail et budget 2022-2023;
- Action menée par la FAO pour faire face à la covid-19: construire pour transformer;
- Programme de coopération technique de la FAO;
- Code de conduite relatif au vote;
- Multilinguisme au sein de la FAO;
- Prix décernés par la FAO;
- Proposition de création d'un sous-comité de la gestion des pêches.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à approuver les conclusions et les recommandations émanant de la Réunion conjointe.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Jiani Tian
Secrétaire du Comité du Programme
Tél.: +39 06570 53007
Courriel: Jiani.Tian@fao.org

Questions liminaires

1. Le Conseil est saisi du présent rapport de la Réunion conjointe.
2. Étaient présents, outre M^{me} Imelda Smolčić Nijers (Uruguay), Présidente du Comité financier, et M. Hans Hoogeveen (Pays-Bas), Président du Comité du Programme, les représentants des Membres suivants:

M. Heiner Thofern (Allemagne)	M ^{me} Céline Jurgensen (France)
M. Carlos Bernardo Cherniak (Argentine) ¹	M. Toru Hisazome (Japon)
M ^{me} Lynda Hayden (Australie)	M. Mohammad Al Shabbar (Jordanie) ⁶
M. Manash Mitra (Bangladesh)	M. Abdul Malik Melvin Castelino (Malaisie) ⁷
M. Rodrigo Estrela de Carvalho (Brésil)	M ^{me} Traoré Halimatou Kone (Mali)
M ^{me} Keva McKennirey (Canada) ²	M. Benito Santiago Jiménez Sauma (Mexique)
M ^{me} Tamara Villanueva (Chili)	M ^{me} Tahirou Rahila Rabiou (Niger)
M. Hongxing Ni (Chine) ³	M. Donald G. Syme (Nouvelle-Zélande)
M. Haitham Abdelhady Elsayed Elshahat (Égypte)	M. Shahin Ghorashizadeh (République islamique d'Iran)
M ^{me} Jennifer Harhigh (États-Unis d'Amérique)	M ^{me} Marie-Therese Sarch (Royaume-Uni)
M. Addisu Melkamu Kebede (Éthiopie) ⁴	M ^{me} Saadia Elmubarak Ahmed Daak (Soudan) ⁸
M. Denis Cherednichenko (Fédération de Russie) ⁵	M. Kayoya Masuhwa (Zambie)
3. La Réunion conjointe s'est tenue à distance, à titre exceptionnel, en raison de la pandémie de covid-19.
4. Les participants à la Réunion conjointe ont confirmé avoir décidé, conformément aux dispositions de l'article VII des règlements intérieurs respectifs du Comité du Programme et du Comité financier, de suspendre l'application du paragraphe 5 de l'article II du Règlement intérieur du Comité du Programme et du paragraphe 4 de l'article II du Règlement intérieur du Comité financier, qui disposent que les sessions doivent se tenir au Siège de l'Organisation.
5. La Présidente a informé les Membres que la réunion serait suspendue si le quorum n'était pas atteint du fait de problèmes techniques de connexion.
6. Les participants à la Réunion conjointe ont remercié le Directeur général de sa déclaration très complète et se sont félicités de la manière dont il dirigeait l'Organisation en cette période tout à fait inédite marquée par la crise de la covid-19.

I. Adoption de l'ordre du jour provisoire

7. Les participants à la Réunion conjointe ont noté que, vu le nombre particulièrement élevé de points inscrits à l'ordre du jour et le manque de temps, les points 7, 8 et 9 seraient révisés selon la procédure de correspondance écrite, et qu'ils examineraient directement les projets de conclusions relatifs aux points susmentionnés.
8. Les participants à la Réunion conjointe ont adopté l'ordre du jour.

¹ M. Carlos Bernardo Cherniak a été remplacé par M. Guillermo Valentín Rodolico pendant une partie de la session.

² M^{me} Keva McKennirey a été désignée pour remplacer M^{me} Jennifer Fellows.

³ M. Hongxing Ni a été remplacé par M. Fei Huang pendant une partie de la session.

⁴ M. Addisu Melkamu Kebede a été désigné pour remplacer M^{me} Zenebu Tadesse Woldetsadik.

⁵ M. Denis Cherednichenko a été désigné pour remplacer M. Vladimir V. Kuznetsov.

⁶ M. Mohammad Al Shabbar a été désigné pour remplacer M. Laith Obeidat.

⁷ M. Abdul Malik Melvin Castelino a été désigné pour remplacer M. Muhammad Rudy Khairudin Mohd Nor.

⁸ M^{me} Saadia Elmubarak Ahmed Daak (Soudan) a été désignée pour remplacer M. Sid Ahmed M. Alamain Hamid Alamain en qualité de représentante du Soudan pendant la durée du mandat restant à courir.

II. Cadre stratégique 2022-2031

9. Les participants à la Réunion conjointe:

- a) ont salué le processus consultatif inclusif et transparent qui a présidé à l'élaboration du Cadre stratégique pour 2022-2031;
- b) ont pris note des tendances et enjeux mondiaux qui ont éclairé l'examen du Cadre stratégique 2022-2031 et ont demandé que les débats se poursuivent de sorte que ces éléments soient dûment pris en considération;
- c) ont constaté avec satisfaction que le Cadre stratégique s'alignait sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le «Programme 2030») et les objectifs de développement durable (ODD) – notamment les ODD 1, 2 et 10 qui en sont les principaux éléments directeurs –, ce qui permettra à la FAO de définir les cibles qu'elle sera chargée d'atteindre et les résultats correspondants en s'accordant avec les objectifs du système des Nations Unies pour le développement, au niveau des pays et avec ses partenaires;
- d) ont accueilli favorablement le fil conducteur stratégique axé sur la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables qui permettent d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, en ne laissant personne de côté, en vue de soutenir la concrétisation du Programme 2030 et des trois objectifs mondiaux des Membres de la FAO;
- e) ont noté avec satisfaction que le Cadre stratégique 2022-2031 s'appuyait sur la dynamique et les harmonisations qui s'opéraient déjà au sein de l'Organisation, notamment l'accroissement de l'efficacité, la rationalisation et l'adoption d'approches novatrices; une structure organisationnelle modulaire et souple; et diverses initiatives, dont l'Initiative Main dans la main et le Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19;
- f) se sont félicités de l'appui apporté par la FAO pour renforcer la résilience face aux menaces persistantes et naissantes en mettant l'accent sur des mesures rapides, fondées sur des données factuelles et des éléments scientifiques, compte tenu des trois dimensions du développement durable, et ont souligné l'importance des chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales et du commerce international compte tenu du mandat de la FAO à cet égard;
- g) ont pris acte du fait que l'application des quatre accélérateurs convergents et transversaux – i) technologies, ii) innovation, iii) données et iv) compléments (gouvernance, capital humain et institutions) – à toutes les interventions en vue d'accélérer les effets obtenus, tout en limitant les arbitrages nécessaires, ouvrirait la voie à diverses solutions porteuses de transformations et serait propice à un changement adapté aux besoins et à la situation propres à chaque pays;
- h) ont réaffirmé l'importance de la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires durables et ont rappelé, à cet égard, qu'il convenait d'encourager la transformation des systèmes agricoles et alimentaires de façon cohérente, selon que de besoin et en fonction des contextes et des capacités nationaux;
- i) ont noté avec préoccupation qu'il était fait usage, dans le Cadre stratégique, de plusieurs concepts et termes qui ne sont pas convenus au niveau intergouvernemental et ont souligné qu'il était nécessaire que la FAO emploie des notions et une terminologie ayant été convenues de façon multilatérale, en privilégiant celles adoptées par ses organes directeurs, le cas échéant, et qu'elle ajuste le projet de Cadre stratégique en conséquence;
- j) ont également pris acte de l'introduction de 20 domaines prioritaires du Programme, qui tiennent compte des avantages comparatifs de la FAO et qui guideront ses interventions et représenteront la contribution stratégique de l'Organisation à la réalisation des ODD;

- k) ont accueilli avec satisfaction les thèmes transversaux définis par la FAO, à savoir l'égalité femmes-hommes, les jeunes, l'inclusion et les peuples autochtones, en vue de promouvoir une intégration et une prise en compte plus systématiques de ces questions dans l'ensemble des activités de l'Organisation, et ont souligné leur importance primordiale aux fins de la concrétisation du Programme 2030 et de l'engagement à ne laisser personne de côté;
- l) ont souligné l'importance, à cet égard, de l'approche «Une seule santé», de l'association tripartite et de la coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ainsi qu'avec les autres organisations internationales pertinentes, conformément à leurs mandats respectifs;
- m) ont salué l'importance accordée au renforcement des partenariats et de la collaboration avec les Membres, d'autres organismes des Nations Unies, des institutions financières, le secteur privé, des organisations de producteurs, des universités et des instituts de recherche – y compris la communauté scientifique –, la société civile et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale;
- n) ont fait valoir que le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021) et les résultats que l'on attend de celui-ci pourraient faciliter la concrétisation du Programme 2030 et de ses ODD, en particulier de l'ODD 2, et que les Membres pourraient en discuter, selon que de besoin, par l'intermédiaire des organes directeurs⁹;
- o) ont salué la définition d'éléments aux fins d'un modèle d'activité redynamisé et mieux adapté au but poursuivi en faisant valoir qu'il s'agissait d'une composante essentielle du Cadre stratégique 2022-2031, et ont demandé à la Direction d'établir les principes selon lesquels le budget ordinaire devrait être affecté dans le cadre de ce modèle;
- p) se sont félicités de l'engagement de la FAO à renforcer la gestion des risques tout en veillant à ce que l'Organisation soit souple et alerte, en particulier dans le contexte de la pandémie de covid-19 et d'autres défis, connus et inconnus, auxquels les systèmes agricoles et alimentaires seront confrontés;
- q) ont noté combien il était important de trouver des mécanismes et des sources de financement novateurs pour compléter les modes de financement habituels;
- r) ont souligné l'importance de l'innovation sous toutes ses formes, y compris de la transformation numérique, en tant que force motrice dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- s) se sont dits favorables à ce que les bonnes pratiques attestées par des éléments scientifiques dans le domaine des technologies soit diffusées auprès des agriculteurs à la demande des Membres et à ce que des informations fondées sur des données soient mises à la disposition des Membres aux fins de la prise de décisions axées sur les politiques, tout en garantissant la protection des données et des droits de propriété intellectuelle;
- t) ont insisté sur le fait qu'il fallait promouvoir un investissement responsable du secteur privé dans les systèmes agricoles et alimentaires, conformément à la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025;
- u) ont souligné l'importance stratégique et le rôle catalyseur du Programme de coopération technique (PCT) et d'autres activités techniques de la FAO, dans la structure institutionnelle de l'Organisation et en adéquation avec les besoins spécifiques des pays, pour ce qui est des efforts déployés en vue de réaliser les ODD et le Programme 2030¹⁰;
- v) ont dit attendre avec intérêt que le Cadre stratégique soit examiné plus avant par le Conseil, à sa prochaine session, en vue de son adoption par la Conférence.

III. Plan à moyen terme 2022-2025 et Programme de travail et budget 2022-2023

10. Les participants à la Réunion conjointe ont réservé un accueil favorable à la présentation du Plan à moyen terme 2022-2025 et du Programme de travail et budget 2022-2023, et:

- a) ont noté que le Comité du Programme et le Comité financier examineraient le document séparément, conformément à leurs mandats respectifs, et formuleraient des recommandations à l'intention du Conseil;

⁹ [CL165/REP](#), paragraphe 10, alinéa r).

¹⁰ [CL165/REP](#), paragraphe 10, alinéa s).

- b) ont accueilli avec satisfaction la prise en compte de l'orientation stratégique dans le Plan à moyen terme et le Programme de travail, axée sur l'appui à la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables au service d'améliorations en matière de *production*, de *nutrition*, d'*environnement* et de *conditions de vie*, qui ne font pas de laissés pour compte, à l'appui de la réalisation des ODD et du Programme 2030;
- c) ont salué le fait que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 soit au cœur des domaines prioritaires du Programme, qui illustrent la valeur ajoutée et les avantages comparatifs de la FAO, notamment ses activités normatives, s'agissant de contribuer aux résultantes à moyen terme et aux cibles connexes des ODD auxquelles l'Organisation doit porter une attention particulière au titre des *quatre améliorations*;
- d) ont également salué la présentation intégrée de l'ensemble des sources de financement destinées à la réalisation des cibles des ODD auxquelles il faut prêter attention;
- e) se sont félicités de la hausse des financements destinés aux activités normatives, maintenue au même niveau qu'en 2020-2021, y compris pour la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et le Programme conjoint FAO/OMS relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments;
- f) ont salué le maintien des ressources allouées au Programme de coopération technique à 14 pour cent de l'ouverture de crédits nette;
- g) ont recommandé que la Division des pêches soit renommée «Division des pêches et de l'aquaculture» afin que son nom soit davantage en adéquation avec ses responsabilités et son programme de travail;
- h) ont noté la proposition selon laquelle il conviendrait de définir des produits au cours du deuxième semestre de 2021, afin de garantir la fluidité de la planification et de l'exécution, dans leurs aspects ascendants et descendants, et ont souligné qu'il importait de pouvoir mesurer et de suivre les progrès accomplis et la surveillance;
- i) ont encouragé les efforts consentis par la FAO afin de renforcer le travail des bureaux décentralisés, et ont souligné qu'il fallait renforcer les capacités et remédier aux problèmes administratifs systémiques en définissant plus clairement les responsabilités et en renforçant les contrôles internes;
- j) ont pris note de la proposition consistant à réaffecter des ressources afin de renforcer les priorités, sans incidence sur la valeur nominale du budget, notamment compte tenu des conditions macroéconomiques mondiales actuelles, et ont accueilli avec satisfaction le fait que des fonds supplémentaires soient alloués au Bureau de l'Inspecteur général et à la Division des services aux organes directeurs;
- k) ont souligné combien il était important de mobiliser de plus en plus des mécanismes novateurs de financement au service d'investissements à grande échelle;
- l) compte tenu des enjeux actuels s'agissant d'attirer des fonds non affectés, ont proposé que la FAO collabore étroitement avec les États Membres et d'autres sources de financement potentielles afin de déterminer les informations et les mécanismes qu'il convient de promouvoir ou d'adapter de sorte à encourager le versement plus souple de contributions financières;
- m) ont réaffirmé qu'il fallait que la FAO fasse usage de notions et de termes ayant été convenus de façon multilatérale, en privilégiant ceux adoptés par ses organes directeurs, et qu'elle ajuste en conséquence le projet de Plan à moyen terme 2022-2025 et le Programme de travail et budget 2022-2023;
- n) ont souligné l'importance des trois dimensions du développement durable;
- o) ont fait valoir la nécessité de s'attaquer aux trois dimensions du développement durable de façon plus équilibrée;
- p) concernant les propositions visant à améliorer la santé financière de la FAO, sa trésorerie et ses réserves, ont recommandé que l'examen des propositions relatives à l'augmentation du financement des obligations de l'assurance médicale après la cessation de service, au titre des services passés, et au réapprovisionnement du Fonds de roulement soient reportés à un exercice biennal ultérieur, et ont demandé à la Direction de continuer à étudier d'autres stratégies à cet égard;
- q) ont rappelé que les activités menées dans les langues de la FAO devaient être financées par le budget ordinaire;

- r) ont encouragé les Membres et les autres partenaires à verser des contributions volontaires pour faciliter l'exécution du Programme de travail intégré en liaison avec le cadre de résultats;
- s) ont approuvé le montant du budget, défini à 1 005,6 millions d'USD, au taux de change budgétaire de 1,22 USD pour 1 EUR, et ont recommandé au Conseil de l'approuver.

IV. Action menée par la FAO pour faire face à la covid-19: construire pour transformer

11. Les participants à la Réunion conjointe:

- a) ont pris note du fait que la pandémie de covid-19 continuerait à déstabiliser les marchés et engendrerait probablement une hausse majeure de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition aiguës et chroniques, et ont loué et appuyé les efforts que la FAO continue de mener pour favoriser le bon fonctionnement du commerce et des marchés agricoles malgré la pandémie de covid-19, notamment en assurant un suivi régulier et en communiquant des informations sur les prix, la production et la consommation alimentaires et les échanges des principaux produits de base;
- b) ont félicité la FAO d'avoir réagi immédiatement face à la pandémie de covid-19 et d'avoir pris des mesures préventives, rassemblé des données, effectué des analyses, mené une action humanitaire et formulé des orientations pour assurer le fonctionnement fluide des chaînes d'approvisionnement alimentaire;
- c) sont convenus qu'une intervention efficace contre la covid-19 devait aller de pair avec l'accès équitable à la vaccination, compte tenu de l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU pour que cette dernière soit considérée comme un bien public;
- d) ont souligné l'action rapide menée par la FAO et les résultats qu'elle avait obtenus grâce au Programme global d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 et à ses sept domaines d'action prioritaires, ont reconnu que le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) et le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) étaient essentiels à la prise de décisions fondées sur des données utiles et à jour, et ont souligné qu'il était important de continuer à œuvrer pour que la collecte et l'analyse des données servent surtout au suivi des produits agricoles mondiaux, des marchés et des groupes qui se trouvent en situation vulnérable;
- e) ont pris note de ce que la crise liée à la covid-19 avait aggravé les effets des conflits et d'autres bouleversements (phénomènes climatiques extrêmes, ravageurs, maladies et crise socioéconomique, par exemple) qui mettent en péril la sécurité alimentaire et la nutrition;
- f) se sont félicités des avis scientifiques que formule la FAO pour faciliter l'établissement de normes alimentaires ainsi que de la collaboration et de la coopération internationales, qui s'étaient renforcées depuis le déclenchement de la pandémie;
- g) ont souligné l'importance de l'approche «Une seule santé» et ont exhorté la FAO, dans le contexte du partenariat tripartite, à poursuivre sa collaboration avec le PNUE, ainsi qu'avec les autres organisations internationales pertinentes, conformément à leurs mandats respectifs, afin de veiller à ce que l'approche «Une seule santé» soit intégrée dans ses travaux, en mettant l'accent sur la prévention des maladies zoonotiques; ont pris acte, à cet égard, du fait que la création du Conseil d'experts de haut niveau «Une seule santé» était en cours et de la participation de l'Organisation à l'initiative PREZODE;
- h) se sont félicités que la FAO ait aidé la Commission de l'Union africaine à élaborer un cadre pour l'intensification du commerce intra-africain de produits et de services agricoles aux fins de la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine, ainsi qu'à améliorer l'établissement de rapports, dans le cadre de l'examen biennal, sur l'exécution du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et des engagements de la Déclaration de Malabo;
- i) se sont félicités que la FAO ait entrepris d'adapter les programmes conçus pour faire face aux situations d'urgence et renforcer la résilience afin de pouvoir mieux répondre aux besoins naissants au lendemain de la pandémie, et ont noté avec satisfaction que l'action menée par l'Organisation face à la covid-19 évoluait progressivement vers des

- programmes à moyen et long termes, soulignant qu'il était important que les activités de redressement tiennent compte des trois dimensions du développement durable;
- j) ont pris note des ressources mobilisées par la FAO, qui représentent 18 pour cent de l'objectif fixé, pour aider les pays à faire face aux graves difficultés engendrées par la covid-19;
 - k) ont félicité la FAO pour le rôle de chef de file dynamique qu'elle joue en élaborant des orientations de politique générale et des mesures à l'intention de ses Membres, sur la base des enseignements tirés d'expériences pertinentes, et se sont déclarés satisfaits de l'appui aux politiques et de l'assistance technique renforcés apportés aux pays qui en ont le plus besoin;
 - l) ont noté que la Coalition en faveur de l'alimentation faciliterait la mobilisation d'un appui politique et financier dans le cadre du Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 et ont demandé plus de précisions sur leur complémentarité;
 - m) ont souligné que les Membres et les organisations internationales devaient s'efforcer ensemble de tirer parti des bonnes pratiques existantes et de trouver des solutions originales pour assurer la durabilité de l'agriculture et rendre les systèmes agricoles et alimentaires plus résilients, notamment en passant par les chaînes d'approvisionnement locales, régionales et mondiales;
 - n) ont dit souhaiter recevoir régulièrement des informations sur le Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19, en particulier sur la mobilisation de ressources, ainsi que des rapports intérimaires supplémentaires sur les mesures adoptées et les résultats obtenus.

V. Programme de coopération technique de la FAO

12. Les participants à la Réunion conjointe:

- a) ont noté avec satisfaction le caractère universel du Programme de coopération technique (PCT) et la proposition d'aligner les activités financées au titre de ce dernier sur le nouveau Cadre stratégique, les priorités régionales et nationales, les objectifs de développement durable (ODD) et le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement;
- b) ont pris note des informations présentées sur l'historique de la répartition des ressources entre les régions et sur les critères régissant l'affectation des ressources du PCT sur le terrain;
- c) ont souligné qu'il importait d'être plus précis et plus transparent pour ce qui est des critères du PCT régissant les allocations au sein des régions, et qu'il convenait de définir des moyens de garantir une meilleure uniformisation tout en faisant preuve de la souplesse nécessaire pour tenir compte des caractéristiques régionales;
- d) ont préconisé de poursuivre le renforcement de la collaboration sur les questions transfrontalières, afin de pouvoir faire preuve d'adaptabilité lors du partage des ressources allouées aux projets régionaux et sous-régionaux relevant du PCT;
- e) se sont félicités des objectifs du plan par étapes proposé pour l'opération stratégique visant à affiner les critères régissant l'affectation des ressources et à redéfinir le PCT en étroite consultation avec les Membres; ont demandé que soit inclus dans cette initiative l'examen des critères régissant les allocations indicatives convenues pour chaque région, conformément à ce qu'avait demandé la Conférence de la FAO à sa trente-cinquième session (session extraordinaire)¹¹;
- f) ont demandé à la Direction de la FAO, en consultation avec les Membres, de mener à bien une opération stratégique en vue d'affiner, voire d'unifier, les critères d'allocation de ressources, sans se limiter au critère classique fondé sur le revenu par habitant, et en prenant en compte les besoins spécifiques de chaque région, le résultat de cette initiative devant être soumis pour approbation à la quarante-troisième session de la Conférence;

¹¹ [C 2008/REP](#), paragraphe 35.

- g) ont souligné qu'il convenait de mettre en place un système de suivi des performances ainsi que des mécanismes permettant de garantir l'assurance qualité et une transparence et une efficacité accrues et de rendre compte de l'efficacité des projets;
- h) ont dit attendre avec intérêt un rapport intérimaire à leur prochaine session.

VI. Code de conduite relatif au vote

13. Les participants à la Réunion conjointe:

- a) ont pris note de l'état d'avancement des consultations menées par le Président indépendant du Conseil avec les Membres de la FAO, ont souligné que celles-ci se poursuivaient et ont rappelé qu'il s'agissait d'un processus dirigé par les Membres de l'Organisation;
- b) ont salué les efforts sans relâche menés par le Président indépendant du Conseil pour faire en sorte que, dans le cadre des consultations, les Membres parviennent à un consensus sur le contenu du projet de code de conduite relatif au vote, afin qu'une décision puisse être prise par la Conférence de la FAO à sa quarante-deuxième session.

VII. Multilinguisme au sein de la FAO

14. Les participants à la Réunion conjointe:

- a) ont pris note de l'analyse préliminaire exhaustive du multilinguisme au sein de la FAO dans ses aspects transversaux et des solutions qui permettraient de le faire progresser;
- b) ont réaffirmé l'importance du multilinguisme, caractéristique fondamentale de la FAO et valeur essentielle du système des Nations Unies, qui permet aux Membres de participer à la gouvernance de l'Organisation sur un pied d'égalité et à celle-ci de diffuser plus largement ses produits et ses services;
- c) ont fait remarquer que le multilinguisme était profondément ancré dans les Textes fondamentaux, le cadre de résultats et les politiques de la FAO. En effet, l'article XLVIII du Règlement général de l'Organisation dispose: «L'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont les langues de l'Organisation.» Ainsi, ces six langues jouissent d'un égal statut au sein de la FAO, sans la distinction entre langues «officielles» et langues «de travail» qui existe dans d'autres organisations multilatérales ou entités des Nations Unies;
- d) ont réitéré qu'il importait de veiller à la parité et à l'équilibre entre les langues de la FAO dans l'utilisation qui en est faite;
- e) ont rappelé les préoccupations exprimées lors des sessions antérieures au sujet de la parution tardive des publications et de la diffusion non simultanée des autres documents dans les différentes langues de la FAO, ainsi que des services d'interprétation insuffisants;
- f) se sont félicités des mesures prises par la Direction en vue d'améliorer la qualité des documents relatifs aux réunions des organes directeurs et la ponctualité de leur publication dans toutes les langues, notamment du renforcement des processus d'établissement des documents dans la langue originale;
- g) ont salué l'approche et les solutions adoptées en premier lieu afin de faire progresser le multilinguisme au sein de la FAO, en particulier s'agissant d'accroître la quantité et d'améliorer l'équilibre des produits et des services proposés dans les langues de l'Organisation, y compris la traduction des publications et des autres documents, ainsi que les services d'interprétation lors des réunions des organes directeurs;
- h) se sont dits satisfaits que 0,8 million d'USD supplémentaire ait été affecté au multilinguisme dans le PTB 2022-2023 et ont demandé davantage d'informations sur les mesures prévues dans ce document pour le renforcer;
- i) se sont déclarés favorables à une augmentation de la fourniture, à la demande, de documents dans des langues autres que celles de la FAO, sans incidence sur le budget ordinaire;

- j) ont souligné l'importance capitale des politiques relatives aux ressources humaines, qui permettent de renforcer les capacités multilingues du personnel de l'Organisation, y compris dans les domaines du recrutement, de la promotion et de la formation, et d'accroître l'utilisation des langues de la FAO par les membres du personnel, et ont demandé que la Direction fasse figurer, dans le rapport annuel sur les ressources humaines, des données sur le profil linguistique du personnel du monde entier, ventilées par classe, région et unité;
- k) ont encouragé les hauts fonctionnaires de la FAO à s'adresser aux Membres dans leur langue maternelle lors des réunions officielles des organes directeurs, si elle est reconnue en tant que langue officielle au sein de l'Organisation;
- l) ont dit espérer que la FAO continue de tendre vers les pratiques en vigueur en matière de multilinguisme dans le système des Nations Unies, et se sont réjouis que la Direction se soit engagée, à cet égard, à mettre en œuvre rapidement toutes les recommandations formulées dans le Rapport du Corps commun d'inspection¹², en particulier s'agissant d'adopter un cadre stratégique pour le multilinguisme assorti de directives administratives et opérationnelles et de nommer un coordinateur chargé du multilinguisme à l'échelle de l'Organisation;
- m) ont recommandé que le Conseil demande à la Direction de présenter un rapport intérimaire à sa prochaine session, dans lequel seront abordées les questions du cadre stratégique pour le multilinguisme, des politiques relatives aux ressources humaines et de l'utilisation des innovations numériques et des technologies linguistiques, et qui contiendra également des données supplémentaires sur les produits et les services linguistiques.

VIII. Prix décernés par la FAO

15. Les participants à la Réunion conjointe:

- a) se sont félicités des consultations menées par le Président indépendant du Conseil en vue de définir des conditions qui garantissent la cohérence et la viabilité financière des prix remis;
- b) ont pris note de la proposition de la Direction concernant la création d'un nouvel ensemble de prix que la FAO pourrait décerner de façon systématique et pérenne sur le plan financier, afin de tenir compte des préoccupations et des avis des Membres;
- c) ont constaté que les nouveaux prix proposés s'articulaient autour de thèmes intéressant l'Organisation et revêtant une importance stratégique en vue de renforcer leur pertinence et de mettre à profit la notoriété de la FAO;
- d) ont demandé que soit envisagée la possibilité d'optimiser et de réduire le nombre de prix proposés afin d'accroître leur importance;
- e) ont fait leur la proposition visant à ce que les prix intégralement financés par des contributions spécifiques de Membres soient conservés;
- f) ont pris acte du fait que la Direction définirait des procédures et des critères détaillés pour chaque nouvelle catégorie de prix, dans le droit fil de la résolution de la Conférence et sur la base des bonnes pratiques existantes, et ont souligné qu'il importait de veiller à ce que les lauréats soient désignés selon une procédure et des critères transparents;
- g) ont insisté sur la nécessité de faire en sorte que les nouveaux prix proposés soient plafonnés au niveau de financement biennal actuel (125 000 USD au total, soit 95 000 USD pour le prix lui-même et 30 000 USD pour le voyage et l'indemnité journalière de subsistance) afin de ne pas ajouter de charge financière au budget ordinaire;
- h) ont demandé que la Direction poursuive la révision de la proposition de façon à tenir compte des domaines à mettre en avant qui ont été recensés lors de la Réunion conjointe, avant son examen à la cent soixante-sixième session du Conseil.

¹² [JIU/REP/2020/6](#).

IX. Proposition de création d'un sous-comité de la gestion des pêches

16. Les participants à la Réunion conjointe:

- a) ont constaté qu'il convenait de veiller à ce que le Comité des pêches traite toutes les questions techniques relatives à la gestion des pêches de manière appropriée;
- b) ont estimé qu'il convenait de poursuivre les consultations transparentes et inclusives menées sur la proposition de création d'un sous-comité de la gestion des pêches.